Nations Unies CAC/COSP/WG.4/2017/L.1/Add.1

Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
23 août 2017
Français
Original: anglais

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption
Huitième session
Vienne, 21-23 août 2017

Projet de rapport

Additif

III. Application de la résolution 6/6 de la Conférence, intitulée “Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption”, et des recommandations formulées par le Groupe de travail à sa réunion d’août 2016

A. Bonnes pratiques et initiatives dans le domaine de la prévention de la corruption

i) Éducation aux efforts de lutte contre la corruption dans les écoles et les universités (article 13, paragraphe 1, alinéa c), de la Convention des Nations Unies contre la corruption)

1. Le Président a ouvert le débat thématique sur ce point, au sujet duquel le Secrétariat avait établi une note d’information (CAC/COSP/WG.4/2017/2). Le Secrétariat s’est félicité des informations précieuses reçues des États parties, qui ont servi de base pour établir la note d’information.

2. Le Secrétariat a noté que de nombreux États avaient indiqué avoir pris des initiatives d’éducation à la lutte contre la corruption à tous les niveaux de l’enseignement et a souligné que l’éducation était un outil important pour prévenir la corruption et un élément essentiel des stratégies de lutte contre la corruption. Dans leurs réponses, les États ont souligné que l’éducation à la lutte contre la corruption allait au-delà de la simple transmission de connaissances, l’objectif étant de renforcer les valeurs fondamentales et d’encourager la réflexion critique et la participation active des jeunes.

3. Le Secrétariat a souligné que la question de la corruption figurait parfois expressément dans les programmes et les manuels scolaires aux niveaux primaire et secondaire, mais qu’elle était le plus souvent abordée dans le cadre des cours d’éducation éthique et civique ou de programmes similaires axés sur les valeurs. De nombreuses activités d’éducation à la lutte contre la corruption ne figuraient pas dans les programmes d’enseignement mais étaient abordées à l’occasion de concours, de salons et d’expositions. Les États ont également mentionné utiliser des méthodes d’apprentissage interactif et des moyens adaptés aux besoins des enfants tels que des bandes dessinées et des livres de coloriage.

Merci de recycler

4. En ce qui concerne l'enseignement universitaire, le Secrétariat a constaté que les programmes spécialisés dans la lutte contre la corruption suscitaient un intérêt croissant. Les États ont également indiqué que de plus en plus souvent des cours consacrés à la lutte contre la corruption figuraient dans les programmes des cursus de formation en droit, économie, commerce, finances, administration publique, sciences sociales, sciences politiques, médecine, technologie et sciences. Les questions de corruption étaient également abordées dans les cours sur la déontologie et la responsabilité professionnelle.

5. Un intervenant de la Malaisie a souligné que la Commission malaisienne de lutte contre la corruption avait déployé des efforts considérables en matière d'éducation. Dans les écoles primaires et secondaires, elle a lancé une campagne de lutte contre la corruption à laquelle avaient participé des élèves, des enseignants et des parents et élaborait actuellement des outils pour aider les enseignants. Au niveau universitaire, elle a mis en place des secrétariats de prévention de la corruption dans plus de 100 établissements d'enseignement supérieur en vue de faciliter l'éducation à la lutte contre la corruption. Des clubs d'étudiants mis en place par l'Institut malaisien d'intégrité ont également contribué à renforcer l'intégrité au sein de la communauté des étudiants.

6. Un intervenant de la Chine a présenté un certain nombre d'initiatives d'éducation en matière de lutte contre la corruption menées par le Ministère de l'éducation, notamment pour élaborer des documents d'orientation sur l'éducation à l'intégrité et à la lutte contre la corruption, et intégrer les questions de l'intégrité et de la lutte contre la corruption dans les cours de chinois, d'histoire et d'enseignement des valeurs morales. Le Ministère a aussi lancé et appuyé divers types d'activités de sensibilisation à l'intégrité et à la lutte contre la corruption dans les écoles et les universités.

7. Un intervenant de l'Équateur a mentionné un certain nombre d'initiatives entreprises par le Conseil de participation et de contrôle citoyens pour renforcer la transparence des administrations locales et leur participation. Des brigades de la transparence ont été constituées, composées d'étudiants ayant suivi une formation et souhaitant promouvoir une culture de la transparence et la lutte contre la corruption au sein de leurs communautés. Ces initiatives, qui ont été menées au niveau du système d'enseignement supérieur, constituaient un élément important de la stratégie adoptée en Équateur pour éliminer et prévenir la corruption.

8. Un intervenant des Émirats arabes unis a résumé les activités entreprises par son pays pour combattre la corruption en tirant parti des données scientifiques et en organisant des programmes de sensibilisation dans les écoles et les universités. Il a indiqué qu'un programme sur la lutte contre la corruption et la protection des fonds publics a été lancé dans les universités. L'Institution de contrôle des finances publiques a signé un certain nombre d'accords avec des universités afin d'attirer et de former de jeunes étudiants et diplômés de ces établissements pour qu'ils puissent travailler dans le domaine de la lutte contre la corruption.

9. Les orateurs ont pris note avec satisfaction de la documentation établie par le Secrétariat et des informations fournies par les intervenants. S'agissant de la mise en œuvre du paragraphe 1 c) de l'article 13 de la Convention, ils ont souligné l'importance de l'éducation à la prévention de la corruption et ont instamment prié les États parties et le Secrétariat à continuer de mettre en commun les bonnes pratiques en la matière.

10. Les orateurs ont indiqué que la lutte contre la corruption était un aspect fondamental des programmes d'éducation à tous les niveaux du système éducatif, de l'école primaire jusqu'à l'université. Un orateur a souligné que les programmes d'éducation exigeaient un engagement à long terme pour en assurer la pérennité. À cet égard, un autre orateur a noté la pratique consistant à utiliser un certain pourcentage des avoirs confisqués pour financer des initiatives dans le domaine de l'éducation.

11. Certains orateurs ont souligné qu'il importait de veiller à ce que les contenus et les formats soient adaptés à l'âge des enfants: dessins animés, bandes dessinées, livres de coloriage, films, camps de vacances, tribunaux fictifs, jeux de rôle, jeux éducatifs, clubs d'intégrité, élection de champions de la déontologie, concours de rédaction et de dessin, affiches, peintures et autres mesures visant à aider les enseignants. Le recours aux médias sociaux, à l'apprentissage en ligne, aux portails Web spécialisés et aux programmes télévisés a également été jugé utile pour l'éducation à l'intégrité et à la lutte contre la corruption. Des orateurs ont noté que des pièces de théâtre, des visites de musées et d'autres activités extrascolaires pouvaient être utiles pour renforcer les messages anticorruption.

12. Plusieurs orateurs ont estimé que l'éducation à la lutte contre la corruption passait par la promotion de valeurs et de principes tels que la citoyenneté, la déontologie, l'intégrité, la transparence, l'ouverture, la responsabilisation, la responsabilité individuelle et sociale, l'honnêteté, le professionnalisme, l'autodiscipline, le respect d'autrui, la solidarité et la bonne foi. Ces activités étaient également liées à l'enseignement des droits de l'homme et des droits et devoirs civiques ainsi qu'à l'éducation juridique et politique, et s'étaient avérées efficaces pour mobiliser l'appui des jeunes en faveur de la lutte contre la corruption.

13. Les cours de formation, guides et manuels à l'intention des enseignants ont été cités comme des éléments fondamentaux de l'éducation à la lutte contre la corruption. D'autres parties prenantes concernées notamment les parents, les dirigeants des communautés locales et les acteurs de la société civile ont également participé à certaines des initiatives visant à accroître la portée et l'impact des programmes d'éducation.

14. Un certain nombre d'orateurs ont indiqué qu'il revenait aux organismes spécialisés dans la lutte contre la corruption d'éduquer le public en vue de promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la transparence au sein de la société, tandis que d'autres ont estimé que le ministère de l'éducation était responsable au premier chef de l'éducation à la lutte contre la corruption. La plupart des orateurs ont souligné qu'une approche concertée interinstitutions faisant intervenir toutes les parties prenantes était primordiale pour la conception et l'exécution de programmes éducatifs efficaces.

15. Des orateurs ont fait référence aux centres nationaux et régionaux de formation à la lutte contre la corruption en tant que points de référence sur le plan scientifique et noté le rôle important que jouaient les universitaires dans l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre la corruption et leur contribution au Mécanisme d'examen de l'application.

16. En ce qui concerne l'enseignement universitaire, les orateurs ont noté qu'un nombre croissant de cours et de cursus spécialisés avaient été mis au point, y compris des cours interdisciplinaires sur la lutte contre la corruption ainsi que des cours sur la déontologie et la responsabilité, la prévention de la corruption, la comptabilité, l'audit, la gestion de fonds publics, la passation de marchés publics et la gestion financière. Des spécialistes, y compris du secteur privé et de la société civile, ont été invités à animer ces cours. Les activités menées dans les universités comprenaient notamment l'organisation de conférences et l'octroi de bourses de recherche sur des questions liées à la corruption.

17. Des orateurs ont souligné qu'il importait de recevoir une assistance technique pour élaborer des cours sur la lutte contre la corruption et les intégrer dans les programmes d'enseignement des écoles et des universités, et ont noté le rôle que pouvait jouer l'ONUDC à cet égard. Un autre orateur s'est félicité du "modèle de cours" sur la Convention contre la corruption mis au point par l'ONUDC et a déclaré qu'il avait facilité l'enseignement en matière de lutte contre la corruption dans diverses universités.

18. Plusieurs orateurs ont mentionné les efforts déployés par leur pays pour combattre la corruption au sein de leur système éducatif, soulignant l'importance de la bonne gouvernance des établissements d'enseignement et d'un cadre d'apprentissage

fondé sur l'éthique afin d'inculquer aux élèves des valeurs comme l'intégrité et la responsabilisation. Ces efforts comprenaient des ateliers à l'intention des inspecteurs et superviseurs de l'enseignement, des directeurs d'école, des enseignants et des élèves, ainsi que l'adoption de politiques en matière de déontologie. Les orateurs ont également fait référence à d'autres initiatives telles qu'un réseau de déontologie qui a réuni des universitaires et visait à promouvoir l'intégrité et la lutte contre la corruption, et des enquêtes d'évaluation sur l'intégrité institutionnelle et les mécanismes destinés à encourager les élèves à dénoncer les cas de corruption en milieu scolaire, notamment à l'aide d'applications mobiles ou de permanences téléphoniques.

19. Plusieurs orateurs ont également mentionné des cours de formation à la lutte contre la corruption destinés aux professionnels travaillant dans des domaines vulnérables à la corruption, comme le secteur du bâtiment, la fonction publique, la justice, la détection et la répression, la santé et les douanes, et ont recommandé à ce qu'ils soient obligatoires et organisés régulièrement afin de garantir une tolérance zéro à l'égard de la corruption.

20. La représentante de l'Académie internationale de lutte contre la corruption a fait le point sur les initiatives menées en matière d'éducation, y compris son programme d'études supérieures sur la lutte contre la corruption et sur le respect des règles anticorruption, les actions collectives et les stages d'été organisés.

21. La représentante de l'Organisation mondiale des douanes a présenté les initiatives entreprises, y compris la publication des meilleures pratiques sur l'intégrité des services douaniers, et a noté la collaboration avec des universités dans le cadre du partenariat entre les douanes et la recherche-développement en milieu universitaire.

22. Le représentant de l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire a présenté les travaux entrepris dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme et a souligné l'importance d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour combattre la corruption.

23. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a souligné que les initiatives éducatives devaient permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour lutter contre la corruption et leur offrir des possibilités de collaboration avec les professionnels concernés et qu'elles devraient être institutionnalisées afin d'en assurer la pérennité.